

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 54306

160 167

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3076

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EDDAIFIABI

Abdelmajid

Date de naissance : 05/03/53

Adresse : 166 Rue 1-14 Driess Balada CASA

Tél. : 06 633 04821

Total des frais engagés : 1296,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. A. TAHRI JOUTEI  
NEURO - PSYCHIATRE  
124, Bd. Rahal El Meski  
Casablanca 31.98.15/31.87.02 - CASA

Date de consultation : 08 Fév 2023

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection, my Neuro Psychiatrie

Affection longue durée ou chronique :

ALD

ALC

Pathologie :

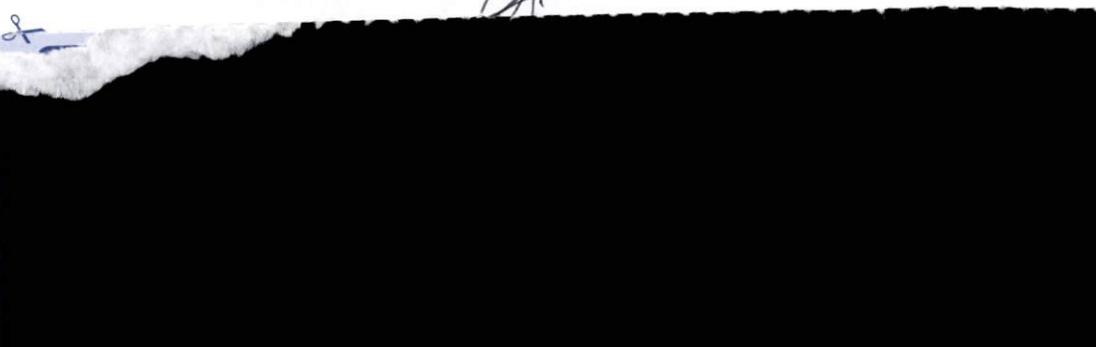
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 01/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 Fév 2023	30VPSy		≤ 400 DH	 Dr. A. TAHRI JOUTEI NEURO - PSYCHIATRE Bd. Hassan II, 1000 Casablanca, Maroc Tel: +212 31 80 15 31 Date: 21.02.2023

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE AIN-NITI Tunis - Bousalem 18-A 4000 Tél: 0-22 92 46 00</i>	08/08/93	386,10

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICALS

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <span style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> </span>
				MONTANTS DES SOINS <span style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> </span>
				DEBUT D'EXECUTION <span style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> </span>
				FIN D'EXECUTION <span style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> </span>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	H 25533412   21433552 00000000   00000000 D                      G 00000000   00000000 35533411   11433553 B		COEFFICIENT DES TRAVAUX <span style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> </span>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <span style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> </span>
				DATE DU DEVIS <span style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> </span>
				DATE DE L'EXECUTION <span style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> </span>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Docteur A. TAHRI - JOUTEI

LAUREAT DE LA FACULTE DE  
MEDECINE  
DE BORDEAUX

SPECIALISTE  
DES MALADIES DU SYSTEME NERVEUX  
NEURO-PSYCHIATRE

## ELECTRO - ENCEPHALOGRAPHIE

**SUR RENDEZ-VOUS**

ICE : 001626736000019

INP : 091132480

Casablanca, le

E-B FEV 2023

Anina

Traitement à suivre régulièrement  
et à renouveler selon les besoins  
pendant une période de 60j

~~47,80 ♂~~

~~97.80~~ x 2

13020 - 0 - 0 - 1  
- Trezen 20 **SV**

~~Ex 38.10 5% -~~  
~~- Alprazolam~~

2x32,90  $\frac{1}{2}$  -  $\frac{1}{2}$

Dogmetik SV

**العنوان:** ٦٣ شارع إبراهيم العريبي ، حي العروبة ، الدار البيضاء -  
**الهاتف:** Tel 0522 83 48 22  
**fax:** 0522 83 48 23  
**البريد الإلكتروني:** [eskini@casablanca.tn](mailto:eskini@casablanca.tn)

UR. A. TAHRI JOUTE  
NEURO-Psychiatre  
124, Bd. R�mat El Mekka  
Tunis - Tunisie - Tel. 22-55-64-62

شارع رحال المسكيني - الدار البيضاء - 124, Bd. Rahal El Meskini - CASABLANCA - 124

الهاتف : 05.22.31.98.15 / 05.22.31.87.02

LOT : M21041  
EXP : JAN 21  
PPV : 47,90

LOT : M21043  
EXP : JAN 2024  
PPV : 47,90 DH



Anafranil® Anafranil® 25 mg  
30 drs 30 dragées



6 118000 6 118000 220015

Dogmatil 50mg  
20 Gélules  
P.P.V : 32DH90  
LOT : 22E004  
PER : 07 2025

6 118000 061199

Dogmatil 50mg  
20 Gélules  
P.P.V : 32DH90  
LOT : 22E004  
PER : 07 2025

6 118000 061199

Dogmatil 50mg  
20 Gélules  
P.P.V : 32DH90  
LOT : 22E004  
PER : 07 2025

6 118000 061199

P.P.V 13 DH 20  
P.P.R 10724  
L.O.T L0489

TRE-ZEN® 20mg  
Chlorhydrate de paroxétine  
30 comprimés  
pelliculés sécables

6 118000 041467

Alpraz® 0,5 Alpraz® 0,5 mg  
28 comprimés sécables 28 comprimés sécables

6 118000

6 118000 020530

LOT 223838 1  
EXP 11 2025  
PPV 35.70

LOT 223838 1  
EXP 11 2025  
PPV 35.70